



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	5
Ont voté :	
Pour	19
Contre	
Abstention	3

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dument convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Présents : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Chahrazede BENKOU NAVARRO – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Hugo LEMAITRE

Absents : Karine AIME

Pouvoirs :

Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Patricia BLANC

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Christophe SARRE

Secrétaire de séance : Christophe SARRE

48/24 - TARIFS 2024/2025 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE MAURICE RAVEL

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'école de musique municipale Maurice Ravel sont votés pour l'année scolaire. Il est donc proposé les nouveaux tarifs annuels du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 basés sur le taux d'effort avec une augmentation de 5.00 %, comme suit :

Pratique collective seule, éveil

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
18,19 €	6,5426 %	90,91 €	176,35 €

Plus de 18 ans	Plus de 18 ans Hors Commune
90,91 €	188,47 €

Cycle 1 – Cycle 2

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
84,84 €	24,2409 %	418,15 €	763,61 €

Pratique 2nd instrument

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
66,64 €	16,9675 %	363,61 €	587,85 €

Location instrument (sous réserve de disponibilité) Jusqu'à 18 ans

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
19,37 €	7,1008 %	96,96 €	163,63 €

La Commune se réserve la possibilité d'annuler un cours d'instrument, si celui-ci compte moins de 4 inscriptions. L'engagement à l'inscription est annuel. La possibilité est offerte aux familles de payer trimestriellement.

Il est accordé :

- 10 % de réduction pour le second membre de la famille (sur le coût le plus bas)
- 20 % de réduction pour le troisième membre de la famille et les suivants (sur le coût le plus bas)

Le tarif au taux d'effort s'applique sous réserve d'être scolarisé et au maximum jusqu'à 18 ans.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions) :

- **D'ADOPTER les tarifs de l'école de musique municipale Maurice RAVEL du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025.**

Fait à Semoy, le 25 juin 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance

Christophe SARRE

Adjoint au Maire



Transmission au contrôle de légalité le : 03 JUIL, 2024

Publication numérique le : 03 JUIL, 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification